

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/01/09

Objet : 09 - Signature d'un contrat de prestation de service avec le Comité départemental du Calvados de Tennis de table

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la nécessité de signer un contrat de prestation de service avec le Comité départemental du Calvados de tennis de table,

Décide

- De donner son accord à la signature d'une convention de prestation de service conclu avec le Comité départemental du Calvados de Tennis de table pour disposer d'intervenants dans l'accompagnement d'activités d'initiation et découverte d'activités sportives lors des Temps d'Activités Périscolaires visées dans la présente convention, et ce pour un montant total de 1120€ T.T.C, à compter du 11 septembre 2024 au 25 juin 2025.

Fait à Vire Normandie, le 13 janvier 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250121-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2025

Publication : 21/01/2025

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

